

CONCOURS Les conseillers à l'honneur!

CATÉGORIE CONSEILLER ÉMÉRITE

Candidature déposée par un pair

Nom du candidat :

Titre :

Nom de l'entreprise /
réseau / courtier / agent général :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Quels permis ou titres détient le candidat ?

Conseiller en placement (de l'OCRI)

Courtage en épargne collective (de l'OCRI)

Planification financière (de la Chambre de l'assurance/ex-CSF)

Assurance de personnes (de la Chambre de l'assurance/ex-CSF)

Assurance collective (de la Chambre de l'assurance/ex-CSF)

Courtage en plan de bourses d'études (de l'OCRI)

Coordonnées de la personne qui propose la candidature :

Nom :

Nom de l'entreprise / réseau / courtier / agent général :

Titre :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Veillez répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le fait marquant de la carrière du candidat?

2. En quoi la pratique, les compétences ou la présence du candidat ont-elles marqué l'industrie financière du Québec?

3. En moyenne, combien d'heures consacre le candidat par semaine à ses engagements dans la collectivité, et pourquoi?

4. Quelles distinctions le candidat a-t-il reçues au cours de sa carrière?

POUR ÊTRE ADMISSIBLE, LE CANDIDAT DOIT :

- Résider au Québec et oeuvrer dans l'industrie à temps plein;
- Avoir une bonne réputation et un dossier disciplinaire vierge;
- Être enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF);
- Le gagnant devra être présent lors de la soirée « Personnalité financière de l'année », en février prochain, à Montréal;
- Le dossier doit être déposé avant le 19 octobre 2025, à 17h.

POUR QUE LE CANDIDAT SOIT DÛMENT INSCRIT,
LE DOSSIER DOIT CONTENIR :

1. Le formulaire d'inscription;
2. Un curriculum vitae à jour du candidat.

Tout dossier de candidature incomplet ne sera pas considéré par le jury.

Veillez retourner vos formulaires remplis (vous pouvez ajouter une page au besoin) ainsi que votre curriculum vitae ou celui de votre collègue à l'adresse courriel suivante : alizee@newcom.ca

Les précédents lauréats d'une catégorie ne peuvent soumettre leur candidature dans cette même catégorie. Vous devez informer le service de conformité du candidat de sa participation au concours. Comme chaque année, le jury ne tiendra pas compte du volume de ventes, du chiffre d'affaires généré ni des actifs gérés par le candidat ni par son entreprise lors de son analyse.